

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Générale des
Services

F8

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

Convoqué le jeudi 8 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :
Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRCZ, Yasmina Attaf, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Aurélie REMACLE, Elsa FAUCILLON, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Karine CHALAH, Jacques BRIFFAULT

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Anne Laure PEREZ), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Céline LANOISELÉE), Mohammed DDANI(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Nadia MOUADDINE(représentée par Yasmina ATTAF), Christophe BERNIER(représenté par Laurent NOEL), Sofia MANSERI(représentée par Grégory BOULORD), Aurélie REMACLE(représentée par Mariama GASSAMA), Eloi SIMON(représenté par Roger DUGUÉ), Khalid DAMOUN(représenté par Ibrahima NDIAYE), Elsa FAUCILLON(représentée par Zineb ZOUAOUI), Laetitia GHIRARDI(représentée par Karine CHALAH), Isabelle TITTI DINGONG(représentée par Carole LAFON)

Absents excusés :

Isabelle MASSARD, Ahcen MEHARGA, Sinan KARAKUS, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 37

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la Caisse des Ecoles, l'association Culture relax et la Ville de Gennevilliers

Le Conseil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention tripartite passée entre la Ville de Gennevilliers, la Caisse des écoles et l'association Culture Relax,

Considérant le souhait de faire évoluer des initiatives déjà organisées vers des actions plus inclusives ayant pour objet de favoriser l'accès aux loisirs et à la culture des personnes en situation de handicap, par le biais du cinéma ou par tout autre biais, domaine ou moyen de culture ou de loisirs,

Considérant que l'association "Culture relax" peut accompagner la Ville et la Caisse des écoles dans la mise en œuvre de projets culturels inclusifs,

Considérant que l'objectif étant de faire en sorte que les personnes en situation de handicap, quelles que soient leurs difficultés, leurs peurs, leur façon de communiquer, leurs émotions, aient le plaisir d'aller au cinéma en famille, non pas dans des séances « réservées », mais ouvertes à toutes et tous, dans des séances conviviales où elles peuvent se rencontrer sans craindre le regard des autres,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Caisse des Ecoles, l'association Culture relax et la Ville de Gennevilliers pour la mise en œuvre et l'utilisation du dispositif Ciné relax.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 20/12/22

Affiché le 20/12/22

Exécutoire le 20/12/22



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 19 décembre 2022